

Calendrier des Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) de Licence 2^{ème} semestre 2024-2025

LS6

AU COURS DU SEMESTRE

LS6 – UE1 – Méthodologie : L'expression écrite et orale : Exercices en fonction du programme – M. LANGLOIS

LS6 – UE4 – TD de méthodologie disciplinaire : Exercice de préparation au DST – A. NOBLESSE

LS6 – UE5 – Histoire du christianisme ancien : Présentation d'un travail personnel, à partir d'un sujet et d'un ensemble documentaire (30 min.), travail accompagné – G. ARAGIONE

LS6 – UE7 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Constitution d'un dossier – G. ARAGIONE

LS6 – UE7 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Entretien sur le dossier (15 min) – G. ARAGIONE

VALIDATION PAR L'ASSIDUITE

LS6 – UE6 – TD de méthodologie : préparer sa soutenance – Th. LEGRAND

LS6 – UE6 – Orientation professionnelle – G. ARAGIONE

Semaine 6 (10-16 mars)

LS6- UE1 – Allemand théologique : traduction à domicile – M. ARNOLD

LS6- UE1 – Anglais théologique : traduction à domicile – M. KUENTZLER, T. NTHINYZWA

Semaine 7 (17-23 mars)

LS6 – UE4 – Interprétation de la Bible dans l'Antiquité : Commentaire de texte à domicile (4.000-5.000 signes) –
Chr. GUIGNARD

Semaine 8 (24-30 mars)

LS6 – UE4 – Histoire du christianisme médiéval : DST (2h) – A. NOBLESSE

LS6 – UE7 – Hébreu avancé : Oral sur les textes étudiés en cours (10 min. sans préparation) – M. LANGLOIS

LS6 – UE7 – Grec patristique : Oral de 20 min. sur les textes travaillés en cours – R. GOUNELLE, A. ROCCA

LS6 – UE7 – Latin : Version orale (20 min.) – A. NOBLESSE-ROCHER

Semaine 9 (31 mars – 6 avril)

LS6 – UE3 – Théologie pratique : Analyse écrite d'un document en rapport avec le cours (6 pages), à domicile – G.
MONET

Semaine 10 (7 -13 avril)

LS6 – UE1 – Allemand théologique : résumé écrit en français d'un article ou d'une œuvre en langue (à domicile)
– M. ARNOLD

LS6 – UE1 – Anglais théologique : résumé écrit en français d'un article ou d'une œuvre en langue (à domicile) –
M. KUENTZLER, T. NTHINYZWA

Semaine 11 (21-27 avril)

LS6 – UE3 – Sociologie : DST (2h) – Chr. MONNOT

LS6 – UE4 – Histoire du christianisme médiéval : Reprise du devoir écrit (15 min) – A. NOBLESSE

Semaine 12 (28 avril – 4 mai)

LS6 – UE4 – Ancien Testament : Exégèse sur table (4h) – J. HUTZLI

LS6 – UE6 – Mémoire : Remise du Mémoire, 80.000 signes (pour les étudiant.es qui soutiennent en semaine 14)

Semaine 13 (5-11 mai)

LS6 – UE5 – La Bible et sa réception : Oral sur un document étudié en cours (15 min) – A. NOBLESSE

LS6 – UE7 – Grec patristique : Oral de 20 min. sur les textes travaillés en cours – R. GOUNELLE, A. ROCCA

Semaine 14 (12 – 16 mai) – semaine des examens *in situ*

LS6 – UE2 – Philosophie : Disputatio accompagnée (30 min) – F. ROGNON

LS6 – UE2 – Dogmatique : Oral renforcé : analyse et discussion d'un texte ou de plusieurs ayant trait au sujet du
cours (2 h + 20 min) – M. VIAL

LS6 – UE5 – Nouveau Testament : Exégèse sur table (4h) – L. MARULLI

LS6 – UE6 – Mémoire : Soutenance (pour les étudiant.es qui ont remis leur Mémoire en semaine 12)

LS6 – UE7 – Hébreu avancé : Version avec instruments de travail (DST 2h) – M. LANGLOIS

LS6 – UE7 – Latin : Version écrite (DST 1h) – A. NOBLESSE-ROCHER

Semaine 15 (19-25 mai)

Semaine de travail personnel

Semaine 16 (26 mai – 1^{er} juin)

Semaine de travail personnel

Semaine 17 (2-8 juin)

LS6 – UE6 – Mémoire : Remise du Mémoire, 80.000 signes (pour les étudiant.es qui soutiennent en semaine 19)

Semaine 18 (9-15 juin)

Semaine de travail personnel

Semaine 19 (16-22 juin)

LS6 – UE6 – Mémoire : Soutenance (pour les étudiant.es qui ont remis leur Mémoire en semaine 17)

Modalité de contrôle de l'assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette. Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables : une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.